CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuve d'admission 2eme épreuve orale : Enseignement de l'éducation physique et sportive

SUJET N°68

Durée: 30 minutes (exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de 20 minutes d'entretien)

Compétence : Adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variés. **Activités aquatiques**

Références :

- Bulletin officiel de l'éducation nationale. Hors série n°3 du 19 juin 2008.
- Circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°28 du 14 juillet 2011.

Description de la situation :

Vos élèves de grande section démarrent un module d'enseignement s'appuyant sur les activités aquatiques.

Lors de la première séance, vous avez constaté que certains élèves refusent de mettre la tête sous l'eau.

Question posée au candidat :

Vous présenterez un jeu aquatique que vous ferez évoluer pour amener les élèves à s'immerger.

Justifiez vos choix.